

# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



## CHÂTEAU DE VOLTAIRE

Dernière mise à jour  
01/09/2025

# SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>1. FICHE DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>3. INFORMATIONS PRATIQUES.....</b>	<b>6</b>
<b>4. LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>14</b>
<b>5. LA FORMATION DU PERSONNEL .....</b>	<b>18</b>
<b>6. LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS DES ANIMATEURS DU PATRIMOINE .....</b>	<b>24</b>
<b>7. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ .....</b>	<b>25</b>
<b>8. LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT.....</b>	<b>26</b>
<b>9. LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES » .....</b>	<b>30</b>

# 1. FICHE DE SYNTHÈSE

## Accessibilité de l'établissement



### Bienvenue au Château de Voltaire, établissement du Centre des Monuments Nationaux



Le bâtiment et tous les services proposés  
sont accessibles à tous

oui

non



Le personnel vous informe de l'accessibilité du  
bâtiment et des services

oui

non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé  
de la nécessité d'adapter son accueil  
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation  
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



### Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

**N° SIRET** : 180 046 013 01080


**Adresse** : Château de Voltaire, allée du château, 01210 Ferney-Voltaire


 **Contact :**

Madame Sarah GUYOT-DUPONT, responsable opérationnel,  
référente pour l'accessibilité

[château-de-voltaire@monuments-nationaux.fr](mailto:château-de-voltaire@monuments-nationaux.fr)

## Certaines prestations ne sont pas accessibles

 Une partie du parc est difficilement accessible car les allées sont recouvertes d'un gravier à gros grains compliquant la déambulation des fauteuils.

 Ce service sera accessible le : .....

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui

non

## 2. INTRODUCTION

---

### 2.1 RÉGLEMENTATION

Textes de référence issus du code de la construction et de l'habitation :

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

### 2.2 LE MONUMENT EN QUELQUES LIGNES

Construit par Voltaire en 1758 le château, entouré d'un parc de 7 ha, fut le lieu de rencontres des plus beaux esprits des Lumières. Pendant les 20 dernières années de sa vie, il y poursuit son combat contre l'intolérance et y écrit ses plus grandes œuvres. À sa mort, le château est mis en scène pour orchestrer son culte posthume en faisant de sa demeure le premier lieu de mémoire dédié à un écrivain en France. Au XIXe siècle, Châteaubriand, Stendhal et Flaubert s'y rendent. Les visiteurs du XXIe siècle perpétuent encore ce pèlerinage. Il est possible de visiter le monument en déambulant dans les appartements restitués et découvrir sa vie et son œuvre par le biais d'outils numériques, de tables tactiles et de dépliants de visite. Le château dispose également d'espaces dédiés aux expositions temporaires. Le parc offre une vue exceptionnelle sur les Alpes et les Monts du Jura.

### 2.3 L'ACCUEIL POUR TOUS AU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le Centre des monuments nationaux gère, anime et ouvre à la visite plus de 100 monuments historiques propriété de l'État. Il accueille chaque année plus de 11 millions de visiteurs. Depuis plusieurs dizaines d'années, un nombre croissant de monuments ouvrent leurs circuits de visite aux personnes en situation de handicap et proposent des activités culturelles adaptées à leurs besoins spécifiques afin que chaque visiteur soit accueilli au mieux, quel que soit son handicap ou sa déficience.

Le Centre des monuments nationaux développe une politique d'amélioration et de diversification de l'offre de visite en faveur des personnes en situation de handicap visant au développement d'une offre culturelle adaptée dans les monuments dont il a la charge.

Les monuments sont souvent d'accès difficile pour les personnes en situation de handicap. Aussi le Centre des monuments nationaux travaille-t-il à rendre prioritairement accessibles les espaces qui favorisent la compréhension et la connaissance du monument, même si celui-ci n'est pas pour autant totalement accessible ([Centre des Monuments Nationaux](#)).

## 3. INFORMATIONS PRATIQUES

---

### 3.1 HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, le monument est ouvert de 10h à 18h.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, le monument est ouvert de 10h à 17h.

**À noter :** dernier accès 45 minutes avant l'heure de fermeture.

Fermé le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre.

### 3.2 VENIR AU CHÂTEAU DE VOLTAIRE

#### 3.2.1 Adresse

Château de Voltaire  
Allée du Château  
01210 Ferney-Voltaire

#### 3.2.2 Venir en transports en commun

Depuis la gare Cornavin de Genève : bus 60 (Compagnie des TPG), arrêt Ferney-Mairie, puis 5 minutes à pied. Durée : environ 45 minutes.

Depuis l'aéroport international de Genève-Cointrin : bus 66 (Compagnie des TPG), arrêt Ferney-Mairie, puis 5 minutes à pied. Durée : environ 20 minutes.

Depuis la gare de Valsershône : ligne autocar régulière n°33 Divonne-Ferney-Bellegarde, arrêt Ferney-Mairie, puis 5 minutes à pied. Durée : environ 1h.

#### 3.2.3 Venir en voiture

Depuis Paris, Lyon ou Bourg-en-Bresse : A40 , sortie n°10 « Bellegarde Pays-de-Gex » ; RN206 direction Pays-de-Gex ; D984 puis D35 direction Ferney-Voltaire.

Depuis Lausanne et Genève : A1, sortie Ferney (ATTENTION à la vignette obligatoire sur les autoroutes suisses).

Parkings :

- Parking du château de Voltaire (2 minutes à pied) ;
- Parking Calas (5 minutes à pied) ;
- Parking du Bijou (10 minutes à pied).

Place réservée uniquement pour les personnes à mobilité réduite à proximité de l'entrée du château.

Les parkings sont tous situés en zones bleues. Disque de stationnement obligatoire (durée de stationnement de 4h maximum autorisée).

### 3.2.4 Venir à vélo

Un support pour le stationnement des vélos est situé à proximité de l'entrée du château et un autre devant la billetterie.

## 3.3 ACCÉDER AU MONUMENT

Plusieurs bâtiments se trouvent à l'intérieur du domaine : l'accueil/billetterie/boutique, l'orangerie, la chapelle (fermée au public) et le château.

Le public accède au domaine par le portail d'entrée qui mène au bâtiment d'accueil qui regroupe également les fonctions de billetterie et de boutique.

Il n'y a pas d'accès au domaine par le portail d'honneur en fer forgé qui se trouve devant la façade du château. Une exception peut être faite pour les personnes en fauteuils roulants en sonnant à l'interphone situé à côté du portail.

Depuis le chemin du Cimetière : un chemin en pente très raide monte jusqu'au portail d'entrée qui se trouve sur la gauche. Un banc est situé au sommet du chemin, juste avant le portail d'entrée.

Depuis l'allée du Château : devant le portail d'honneur du château en fer forgé, le chemin du cimetière sur la gauche mène au portail d'entrée qui se trouve à 60 mètres sur la droite.

Il n'y a aucun escalier sur les cheminements.

## 3.4 PHOTOS ET PLAN D'ACCÈS



*Légende : Vue du portail d'honneur du château avec, sur la gauche, le chemin du cimetière qui mène au portail d'entrée et à l'accueil.*



*Légende : Le chemin du cimetière qui mène au portail d'entrée et à l'accueil.*



*Légende : sur la droite, portail d'entrée du château.*



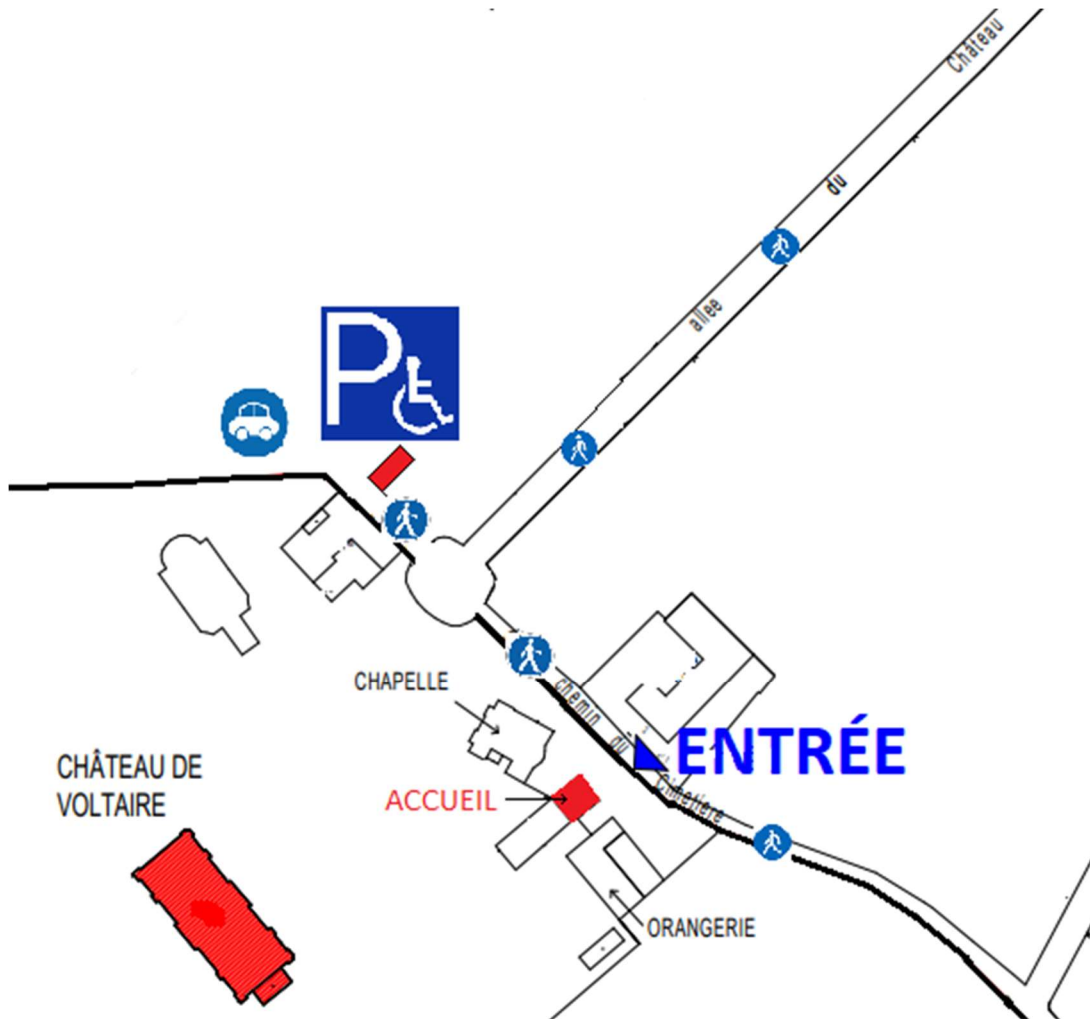
*Légende : portail d'entrée du château. En face : bâtiment d'accueil-billetterie-boutique.*



*Légende : cour d'entrée. A gauche : bâtiment d'accueil-billetterie-boutique. Au centre : rampe d'accès. A droite : portail d'entrée.*



*Légende : vue sur la rampe d'accès et le portail d'entrée.*



*Légende : Plan d'accès du monument.*

## 3.5 INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Des mains courantes sont présentes le long de tous les escaliers.

Les sanitaires sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Des barres d'appui sont fixées aux murs.

### 3.5.1 Accueil-billetterie-boutique

Présence de 7 marches pour atteindre la porte d'entrée manuelle. Il faut pousser la porte pour entrer. L'agent d'accueil sur place peut aider à ouvrir la porte si besoin. Une rampe d'accès PMR fixe permet l'accès à l'intérieur du bâtiment.

Le comptoir d'accueil/caisses a une hauteur de 85 cm et est équipé d'une boucle à induction magnétique.

L'entrée et la sortie se font par le même endroit.

Si besoin, les vendeurs peuvent aider les visiteurs à accéder aux produits situés en hauteur.

### 3.5.2 Orangerie

L'orangerie est ouverte au public dans le cadre de la programmation culturelle : concert, conférence, théâtre, festival, etc. Une rampe fixe permet l'accès à l'entrée du bâtiment.



*Légende : vue sur la rampe d'accès, l'orangerie est le bâtiment de droite.*

Tous les niveaux de l'orangerie sont accessibles grâce à un élévateur. Les dimensions de la cabine sont : L 98,5XP148 cm



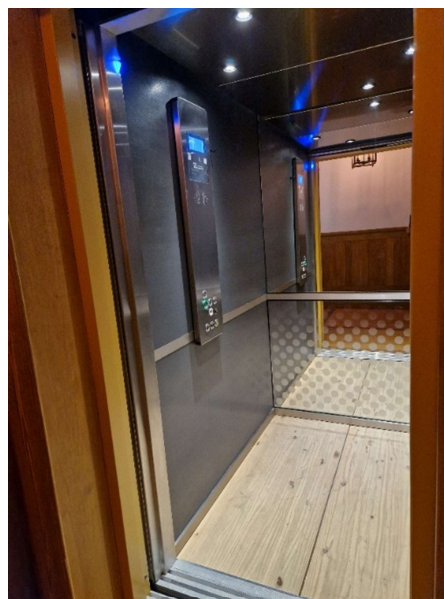
*Légende : À gauche, vue de l'élévateur depuis la salle haute de l'orangerie. L'élévateur est accessible depuis l'ensemble des niveaux du bâtiment. L'usage se fait en présence d'un personnel du château.*

### 3.5.3 Château

Présence de 6 marches pour atteindre la porte d'entrée du château. La porte est une porte manuelle.

Une entrée est dédiée aux personnes à mobilité réduite au niveau du rez-de-jardin (accueil par un personnel du château).

Un ascenseur dessert l'ensemble des niveaux et rend ainsi l'intégralité du parcours de visite accessible. L'utilisation de l'ascenseur se fait en présence d'un agent du château. Cet agent est informé par l'accueil et attend la personne devant l'entrée dédiée afin de la guider. Les dimensions de la cabine sont : L90xP140xH200.



*Légende : À gauche, vue de l'ascenseur depuis le couloir du 1<sup>er</sup> étage (accès aux salles d'exposition temporaires). L'ascenseur est accessible depuis l'ensemble des niveaux du bâtiment. L'usage se fait en présence d'un personnel du château.*

*À droite, vue de l'intérieur de l'ascenseur.*

Des chaises sont disposées de manière permanente dans toutes les salles du château. Des chaises canne sont également disponible sur demande.

Des bornes interactives tactiles sont installées dans tout le parcours permanent avec des options d'accessibilité : grossissement de la taille du texte et de changement de contraste, traduction des vidéos en LSF. La hauteur des bornes est de 80 cm.

Le film diffusé en fin de parcours est sous-titré en français et traduit en LSF.

Deux maquettes tactiles du parc et du château avec légende en braille permettent à tous les visiteurs de découvrir le domaine de manière confortable. Ces maquettes sont situées dans le grand salon du château : deuxième salle du parcours de visite au rez-de-chaussée.

La largeur du couloir le plus étroit est de 100 cm et la largeur de la porte la plus étroite est de 82 cm.

### **3.5.4 Parc**

Le château occupe la place centrale au sein du parc. La cour d'honneur, la terrasse présentant la vue sur les Alpes, le jardin français ainsi que le potager sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'accès au jardin situé à l'arrière du château est difficile car les allées sont couvertes de gravier à gros grains.

Des bancs sont installés dans tous le parc, ainsi que des tables et chaises. Le pique-nique est autorisé.

Des panneaux explicatifs présentent les différents jardins et bâtiments.

## **3.6 TARIFS D'ENTRÉE**

### **3.6.1 Visiteur individuel en situation de handicap**

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire et de la gratuité pour elles et un accompagnateur, sur présentation de la carte Mobilité Inclusion (CMI) en cours de validité et portant la mention « invalidité » ou « priorité », pour le public français ou équivalent étranger.

La carte de stationnement n'ouvre pas droit à la gratuité.

### **3.6.2 Groupe de personnes en situation de handicap**

La gratuité s'applique jusqu'à 8 personnes en situation de handicap (hors accompagnateurs). La réservation est obligatoire pour tous les groupes, y compris pour les groupes qui visitent le château en visite non guidée. Le nombre d'accompagnateurs peut être variable en fonction du type de handicap et des besoins.

Le coût de la visite libre est de 20€ pour un groupe de 20 participants. Au-delà de 20 personnes, le tarif est doublé.

Une visite guidée adaptée revient à 40€ pour un groupe de 20 participants. Au-delà de 20 personnes, le tarif est doublé.

Le tarif pour une visite-atelier (visite thématique suivie d'un temps en atelier) est de 60€ par groupe de 20 personnes.

## 4. LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

---

### 4.1 VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS INDIVIDUELS

#### 4.1.1 Les visites libres

Découvrez le château de Voltaire en déambulant librement dans le monument et dans son parc. Sans réservation, durée 45 minutes à 2h.

Des documents de visite sont proposés gratuitement à l'accueil du monument, disponibles en 13 langues. Un livret-jeu est en vente pour les 6-12 ans au tarif de 2€.

#### 4.1.2 Les visites commentées

Les agents du monument vous font découvrir les secrets du château de Voltaire. En français : réservation conseillée, sans surcoût. En anglais : réservation obligatoire. Pour connaître les horaires, il convient de téléphoner au 04 50 40 53 21. La visite dure 1h et est incluse dans le tarif d'entrée.

#### 4.1.3 Les rendez-vous

Le monument accueille toute l'année des événements et des activités pour toute la famille. Le programme est consultable sur le site internet du château.

### 4.2 VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES GROUPES

#### 4.2.1 Les visites libres

Le château de Voltaire vous accueille toute l'année en visite libre, sur réservation.

#### 4.2.2 Les visites conférences

Suivez un animateur du patrimoine à la découverte du monument. Ces visites thématiques sont des moments uniques pour offrir les clés de lecture et de compréhension du château de Voltaire.

#### 4.2.3 Les ateliers du patrimoine

Les groupes participent à une visite thématique puis à un atelier pratique en salle pour mieux comprendre l'histoire du château et le siècle des Lumières.

#### 4.2.4 La visite à distance

Parcourez le monument depuis chez vous grâce à la visite virtuelle ! A découvrir : la vue d'ensemble du château, le parcours de visite permettant d'entrer dans les appartements historiques ainsi que le parc.

#### 4.2.5 Hors les murs

Nos médiateurs se déplacent dans votre structure pour animer des ateliers adaptés.

**Il est possible d'adapter les visites et les activités aux besoins spécifiques de chacun. N'hésitez pas à nous contacter en amont, en écrivant à l'adresse : [lucie.orth@monuments-nationaux.fr](mailto:lucie.orth@monuments-nationaux.fr).**

Pour plus d'informations sur les différentes visites et activités et sur leurs tarifs, rendez-vous sur notre site internet [www.chateau-ferney-voltaire.fr](http://www.chateau-ferney-voltaire.fr) ou écrivez à l'adresse [chateau-de-voltaire@monuments-nationaux.fr](mailto:chateau-de-voltaire@monuments-nationaux.fr).

### 4.3 LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE ET LES PRESTATIONS ADAPTÉES

**4.3.1** Un **livret de visite en caractères agrandis** pour le château est disponible gratuitement sur demande en billetterie français et anglais). Un livret est également disponible pour la visite du parc (français).

#### Découvrir Le Château de Voltaire

Visite du monument



Livret de médiation en caractères agrandis

*Légende : À gauche, vue de la couverture du livret de visite en caractères agrandis. Il peut être demandé à la billetterie du monument, gratuitement.*

**4.3.2** Des **casques anti-bruit** sont disponibles sur demande à la billetterie du monument. Il est possible de les emprunter le temps de la visite **en échange d'une pièce d'identité**.

**4.3.3** Prêt d'une **loupe grossissante** sur demande à la billetterie du monument. Il est possible de l'emprunter le temps de la visite **en échange d'une pièce d'identité**.



*Légende : À gauche, exemple de loupe grossissante disponible en prêt à la billetterie du monument, en échange d'une pièce d'identité.*

**4.3.4** Un **fauteuil roulant** est disponible sur demande au point de contrôle d'accès du monument, sans nécessité de réservation au préalable. Il est possible de les emprunter le temps de la visite **en échange d'une pièce d'identité**.



*Légende : À gauche, exemple de fauteuil roulant disponible en prêt au point de contrôle d'accès du monument, en échange d'une pièce d'identité.*

#### 4.4 POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez plus d'informations sur les offres, sur les outils de visite, ou sur des informations pratiques, rendez-vous sur la [Visiteurs en situation de handicap | Château de Voltaire à Ferney](#).

Une **infolettre** est envoyée mensuellement aux personnes qui le souhaitent. Elle vous permettra d'être au courant des différents événements, activités et visites. Si vous souhaitez recevoir le formulaire d'inscription à cette infolettre, faite votre demande à l'adresse : [chateau-de-voltaire@monuments-nationaux.fr](mailto:chateau-de-voltaire@monuments-nationaux.fr).

## 5. LA FORMATION DU PERSONNEL

---

### 5.1 LE PERSONNEL DU SERVICE ACCUEIL-SURVEILLANCE



#### CERTIFICAT

Nous soussignées Association Tourisme & Handicaps et Action Handicap France, attestons que :

Sarah Guyot-Dapont a terminé le **parcours complet** du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment accueillir les publics en situation de handicap ?
6. Comment adapter sa programmation culturelle ?
7. Quelles modalités de sécurité pour les publics en situation de handicap ?
8. Comment mener une action de médiation ?

**Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.**

Fait à Paris,

Cachet et signature des associations responsables du programme

Le 17/08/25

Programme conçu et opéré par



MAKE.  
ORG  
FOUNDATION



## CERTIFICAT

Nous soussignées Association Tourisme & Handicaps et Action Handicap France, attestons que :

Sylvie Picardes a terminé le parcours complet du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment accueillir les publics en situation de handicap ?
6. Comment adapter sa programmation culturelle ?
7. Quelles modalités de sécurité pour les publics en situation de handicap ?
8. Comment mener une action de médiation ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Cachet et signature des associations responsables du programme

Le 22/08/25

Programme conçu et opéré par



MAKE.  
ORG  
FOUNDATION



### CERTIFICAT

Nous soussignées Association Tourisme & Handicaps et Action Handicap France, attestons que :

Iryna Bilobrodaka a terminé le parcours complet du programme de sensibilisation Mon Musée Accessible après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment accueillir les publics en situation de handicap ?
6. Comment adapter sa programmation culturelle ?
7. Quelles modalités de sécurité pour les publics en situation de handicap ?
8. Comment mener une action de médiation ?

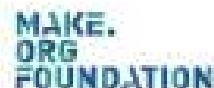
Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Cachet et signature des associations responsables du programme

Le 29/08/25

Programme conçu et opéré par





### CERTIFICAT

Nous soussignées Association Tourisme & Handicaps et Action Handicap France, attestons que :

Sophie BALASKA a terminé le parcours complet du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment accueillir les publics en situation de handicap ?
6. Comment adapter sa programmation culturelle ?
7. Quelles modalités de sécurité pour les publics en situation de handicap ?
8. Comment mener une action de médiation ?

**Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.**

Fait à Paris,

Cachet et signature des associations responsables du programme

Le 28/08/25

Programme conçu et opéré par





## CERTIFICAT

Nous soussignées **Association Tourisme & Handicaps** et **Action Handicap France**, attestons que :

Samuel Gerard a terminé le parcours "**Accompagner les publics**" du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Comment accueillir ces publics ?
4. Comment mener une action de médiation ?
5. Quelles modalités de sécurité pour ces publics ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Cachet et signature des associations responsables du programme

Le 2/09/25

Programme conçu et opéré par



## 5.2 LE PERSONNEL DU SERVICE EDUCATIF

**Caroline JULES**

### **Formation Certificat de réalisation**

Je, soussignée Caroline JULES, Culture accessible, 10 bis rue de la roche, 69380 Chazay

d'Azergues, atteste que **Lucie ORTH** a suivi la formation ouverte et/ou à distance intitulée

« Accueillir les publics en situation de handicap » afin d'adapter et de développer ses compétences.

Le/la stagiaire a été assidu(e) lors des visioconférences avec le formateur. Le/la stagiaire a participé

aux épreuves d'évaluation intermédiaires en faisant le quiz en ligne et en répondant aux questions à

foral.

**Dates de la formation à distance (visio) :** 27 mai (journée entière)

**Nombre d'heures total incluant le travail personnel intermédiaire :** 6 heures

**Formateurs :** Caroline JULES

**Objectifs et nature des contenus :**

- Vaincre ses a priori
- Connaître les enjeux de l'accueil de ces publics et les aspects généraux du cadre légal (loi de 2005 et 2014, etc.)
- Se familiariser avec tous les handicaps.
- Comprendre les besoins en termes de sécurité et de confort d'usage de ces publics.
- Adapter son accueil selon les déficiences perçues chez les visiteurs.
- Connaître les méthodes, les savoir-faire et les savoir-être. Acquérir les bons réflexes. Pouvoir communiquer, renseigner et accompagner tous les visiteurs.
- Pour les personnes qui font des visites : concevoir et animer des animations et des outils adaptés.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Attestation établie le 27 mai 2021

par Caroline Jules, responsable

**Cachet et signature de l'organisme de formation**

## 6. LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS DES ANIMATEURS DU PATRIMOINE

---



## 8. LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT

---



PREFET DE L'AIN

Commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de l'Arrondissement de GEX

AVIS

VU :

Le décret n° 95-280 du 8 mars 1995 modifié et la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 22 juin 1995 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

L'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 instituant la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

CONSIDERANT :

L'AVIS FAVORABLE du groupe de visite de la sous-commission départementale pour la sécurité incendie E.R.P.

réunie le 24/05/2018 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIVRE, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Gex

DECIDE :

- d'émettre un avis FAVORABLE

Au fonctionnement de l'établissement désigné ci-après :

- CHÂTEAU DE VOLTAIRE – FERNEY-VOLTAIRE

PLe Sous-Préfet de Gex  
Président de la Commission de Sécurité de Gex,  
Le Secrétaire Général,

Jean-Michel GIVRE



PREFET DE L'AIN

Commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique  
dans les établissements recevant du public de l'Arrondissement de GEX

**AVIS**

**VU :**

Le décret n° 95-280 du 8 mars 1995 modifié et la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 22 juin 1995 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

L'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 instituant la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

**CONSIDERANT :**

L'AVIS FAVORABLE du groupe de visite de la sous-commission départementale pour la sécurité incendie E.R.P.

réunie le 10/09/2018 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIVRE, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Gex

**DECIDE :**

- d'émettre un **AVIS FAVORABLE**

Au fonctionnement de l'établissement désigné ci-après :

- ORANGERIE DU CHATEAU DE VOLTAIRE

PrLe Sous-Préfet de Gex  
Président de la Commission de Sécurité de Gex,  
Le Secrétaire Général,

Jean-Michel GIVRE

Sous-Préfecture de Gex  
28, rue Charles Herant - BP 409 - 01174 GEX CEDEX  
Tél. 04.50.41.51.51 - télécopie : 04.50.59.05.43

## Projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public

Depuis le transfert en 2007 au Centre des monuments nationaux (CMN) de la maîtrise d'ouvrage des travaux, l'établissement public est pleinement responsable de la conservation, de l'entretien, de l'aménagement et de la restauration des soixante-quatorze monuments qui lui sont remis en dotation.

La mise en accessibilité de ces ensembles patrimoniaux complexes est un défi majeur puisqu'il impose à l'établissement de concilier ces aménagements avec les enjeux de conservation de ces édifices.

Le CMN intègre systématiquement les travaux d'accessibilité dans tous ses chantiers, qu'ils soient de conservation, de restauration ou d'aménagement. Une attention particulière est apportée aux aménagements à destination des visiteurs mais également des personnels : révision des circuits de visite intérieurs et extérieurs, aménagement des espaces d'accueil et de travail, mise en place d'équipements de confort (sanitaires, ascenseurs, parkings, cheminements...).

Ainsi, les travaux menés à partir de 2005 pour la réfection du circuit de visite du Palais du Tau, permettent une accessibilité du monument qui a reçu à ce titre, en février 2012, le trophée de l'accessibilité du Conseil national du handicap. Le logis royal d'Angers restauré après sa destruction partielle par un incendie propose, depuis juin 2012, des espaces de visite totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite. De même, les campagnes de restauration menées sur deux monuments qui ont rouvert au public en 2013 et 2015, le château de Champs-sur-Marne et la Villa Cavrois, intègrent pleinement ce volet accessibilité. La Villa Cavrois fait l'objet depuis le 12 juin 2015 d'un arrêté d'ouverture ERP valant Ad'AP. Tous ces chantiers ont été menés en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, qui sont des partenaires réguliers et de longue date du CMN.

Les efforts réalisés par le CMN au cours des dernières années lui ont donc permis de répondre pour certains sites aux obligations de la loi du 11 février 2005. Ils lui ont surtout permis de développer un savoir-faire, en matière de mise en accessibilité, de compensation et de substitution, que l'établissement a mis à profit pour l'élaboration de son agenda d'accessibilité programmée.

La spécificité du CMN, établissement de réseau, conduit à proposer un ordre de priorité fondé sur la volonté de toucher la plus grande part du public en situation de handicap. Vingt-deux monuments nationaux<sup>1</sup>, répartis sur tout le territoire, accueillent chaque année 90 % des visiteurs du CMN. Compte tenu de cette concentration, l'établissement a choisi de réaliser prioritairement, au cours des périodes 1 et 2, les travaux sur ces édifices.

Par ailleurs, le château de Ferney-Voltaire et l'Hôtel de la Marine font l'objet d'importantes campagnes de restauration et d'aménagement pour leur ouverture au public

---

<sup>1</sup> Abbayes du Mont-Saint-Michel, du Thoronet et de Cluny, site mégalithique de Locmariaquer, châteaux d'Azay-le-Rideau, de Vincennes, d'If, d'Angers, de Pierrefonds et de Champs-sur-Marne, Palais du Tau, Sainte-Chapelle de Paris, Panthéon, Arc de Triomphe, domaine national de Saint-Cloud, remparts de Carcassonne, tours et remparts d'Aigues Mortes, forteresse de Salses, site archéologique de Glanum, Tours de la Rochelle, Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse, Conciergerie à Paris.

en 2018. La mise en accessibilité de ces deux monuments est évidemment intégrée dans le programme des travaux prévus en périodes 1 et 2.

Pour les quarante-neuf autres monuments nationaux, qui n'accueillent que 10% des visiteurs du CMN, les travaux de mise en accessibilité sont essentiellement concentrés sur les périodes 2 et 3.

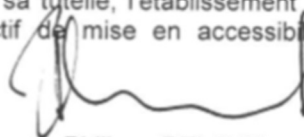
L'ensemble des travaux de mise en accessibilité des 73 monuments pris en compte pour cet agenda d'accessibilité programmée<sup>2</sup> viendra naturellement compléter l'action menée par le CMN pour définir des contenus scénographiques des circuits de visite adaptés aux personnes en situation de handicap, pour élaborer des outils de médiation spécifiques et mettre en place des mesures de compensation, voire de substitution, en cas d'impossibilité de mise en accessibilité de certains espaces. Ces réalisations seront accompagnées d'une campagne de sensibilisation et de formation des équipes des monuments à l'accueil des personnes en situation de handicap, tous handicaps confondus. Des actions spécifiques sont déjà inscrites au plan de formation de l'établissement et seront renforcées au cours des prochains exercices.

Le montant global des travaux nécessaires pour compléter la mise en accessibilité des 73 monuments ainsi que la création de dispositifs d'accompagnement est évalué à 59 millions d'euros répartis sur neuf exercices. La programmation, détaillée dans les tableaux ci-joints, s'élève à 15,5 millions en première période, 23,3 millions en deuxième période et 20,2 millions d'euros en troisième période. Ces estimations ne prennent pas en compte les coûts de sensibilisation et de formation du personnel et le temps passé par les agents de l'établissement pour la mise en place d'un programme aussi ambitieux.

Pour s'acquitter de ses obligations dans les délais réglementaires, le CMN devra pouvoir compter sur le soutien de l'Etat de plusieurs manières :

- La capacité du CMN à financer sur les trois périodes les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des monuments dépend, en l'absence de financements spécifiques, du niveau de la subvention versée par le Ministère de la culture et de la communication pour la restauration des monuments historiques. Le montant actuel de ce concours n'est pas compatible avec les enveloppes exigées par la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée ;
- Compte tenu des caractéristiques et de la diversité des monuments gérés par le CMN, des solutions propres à chaque site, qui pourront inclure des dérogations, devront être trouvées et validées par les instances compétentes ;
- La complexité du traitement des questions d'accessibilité va lourdement peser sur le plan de charge des équipes du CMN. La bonne exécution de l'agenda d'accessibilité programmée dépendra également des moyens humains dont pourra disposer l'établissement sur la période.

Le CMN dispose des capacités techniques et de l'expérience pour concilier mise en accessibilité et respect du patrimoine. Avec le soutien de sa tutelle, l'établissement mettra son expertise et son dynamisme au service de l'objectif de mise en accessibilité de l'ensemble de son réseau à l'horizon 2025.



Philippe BELAVAL

<sup>2</sup> La Villa Cavrois a déjà fait l'objet d'une autorisation valant Ad'AP le 12 juin 2015

## 9. LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES »

# Bien accueillir les personnes handicapées

### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

*Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :*  
**<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>**

*Conçu par la DMA en partenariat avec :*  
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

## Crédits

Couverture : © xxxxxx / Centre des monuments nationaux

"Information" icon by Minh Do, "study" icon by Artdabana@Design, "tools" icon by i cons, "Email" icon by Fajriah Robiatul

Page 5 : Adawiah, "Home Document" icon by kiddo, "bad" icon by Radika Apriana, "helping hand" by Juicy Fish from thenounproject.com.

NOM DU  
MONUMENT

Adresse  
Xxxx  
xxxxx

 @xxxxx  
 @xxxxx  
 /leCMN